

**Modifications aux numéros de référence requis pour paiement de taxes municipales par Internet ou dans les institutions financières:**

À compter du 10 septembre 2007, le numéro de référence utilisé pour les paiements de taxes municipales par Internet ou aux institutions financières sera changé pour le numéro matricule de votre propriété. Ce numéro apparaît sur la deuxième ligne de vos coupons de versements détachables du compte de taxes. Cette nouvelle procédure a pour but de faciliter le traitement des paiements reçus, par l'utilisation d'un seul numéro de référence au lieu du numéro SIPC qui variait à chaque versement.

# VILLE DE SAINT-EUSTACHE

## 1er VERSEMENT

N° de facture 7FA006560	Date d'échéance	IMPOSITION COURANTE	0.00
N° de client 0000550	N° du matricule 7346-98-4021-6-000-0000	ARRERAGES	
Nom du propriétaire VILLE DE SAINT-EUSTACHE 145 RUE SAINT-LOUIS SAINT-EUSTACHE, QUEBEC J7R 1X9		INTÉRÊTS	
		TOTAL	0.00
		MONTANT DE LA REMISE	
		INTÉRÊTS AU	
VOTRE CHÉQUE SERT DE REÇU		<del>SIPC 151</del>	<del>No de référence 0000000000</del>

S.V.P. Joindre ce talon avec votre paiement.